



Exclusion liée au logement et violence domestique

Adapter les services pour rencontrer les besoins des femmes sans domicile fuyant la violence domestique.

Introduction.....	2
Violence domestique: Une voie possible vers l'exclusion liée au logement.....	3
Développement et amélioration des services pour les femmes fuyant la violence domestique:	4
Les femmes fuyant la violence domestique: quelques groupes particulièrement vulnérables	6
Prévention: Soutenir les femmes menacées par la violence et la perte de leur domicile.....	7
Conclusions	7

Déclaration politique de la FEANTSA
Groupe de travail de la FEANTSA sur la santé et la protection sociale

Bruxelles, 2007



Introduction

Le problème de la violence domestique est un problème grave et de grande portée, qui affecte la société dans son ensemble. Il reflète et résulte des structures de pouvoir et de la manière dont celles-ci organisent la société, ainsi que de la place occupée par les femmes au sein de cette société. La violence domestique est un problème qui touche tous les groupes socioéconomiques, quelle que soit l'origine de ce groupe. La violence à l'égard des femmes est un obstacle majeur à l'égalité, au développement et à la paix. Par ailleurs, elle affecte ou entrave la pleine jouissance des droits humains par les femmes. La réduction et l'élimination de toutes formes de violence à l'égard des femmes est l'objectif principal de différentes campagnes internationales actuelles par des organismes défendant les droits de l'homme tels que l'ONU, Amnesty International et le Conseil de l'Europe. La « Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique » est issue de la Recommandation Rec(2002)5 du Comité des ministres aux Etats Membres sur la protection des femmes contre la violence¹, et est également un document intéressant pour le présent rapport, dans la mesure où il expose les responsabilités des Etats Membres du Conseil de l'Europe par rapport aux femmes touchées ou menacées par la violence domestique.

Il ne faudrait pas non plus sous-estimer l'étendue du problème. Bien que la collecte de données dans ce domaine est toujours en phase de développement dans de nombreux pays, les statistiques disponibles dressent un tableau pour le moins alarmant. Les informations suivantes sont issues de l'étude analytique réalisée par le Conseil de l'Europe, intitulée « Combattre la violence à l'égard des femmes »:

« Une analyse globale montre que, dans tous les pays, un cinquième à un quart de toutes les femmes ont subi des violences physiques au moins une fois dans leur vie d'adulte et plus d'un dixième des femmes ont subi des violences sexuelles avec usage de la force.

Un nombre significatif de femmes subissent des sévices domestiques, définis comme un schéma de violences physiques, psychologiques et sexuelles répétées, risquant de causer ou causant un sentiment de peur ou de détresse et, très souvent, des dommages en matière de santé. D'après les données d'étude en cours dans plusieurs pays, 12 % à 15 % des femmes ont fait l'expérience de sévices domestiques après l'âge de 16 ans. Les cas de violences physiques et sexuelles infligées par un ancien partenaire après une séparation sont nettement plus fréquents, ce qui montre que la protection des femmes n'est pas garantie lorsqu'elles mettent fin à une relation abusive. »²

Il est évident, même à partir de ces quelques lignes introductrices, que la violence domestique est un problème complexe. La lutte contre ce problème implique un large panel d'acteurs et nécessite un soutien en un engagement politique, afin de développer une approche efficace pouvant avoir un impact réel sur la réduction et l'éradication de la violence ainsi que l'accompagnement des personnes ayant été victimes de cette forme de violence.

¹ Recommandation No R (2002)5 du Comité des Ministres aux Etats Membres sur la protection des femmes contre la violence, disponible en ligne : http://www.egalite.cfwb.be/upload/album/AP_98.pdf

² « Combattre la violence à l'égard des femmes : Etude du bilan des mesures et des actions prises dans les Etats Membres du Conseil de l'Europe », disponible en ligne : [http://www.coe.int/T/E/Human_Rights/Equality/PDF_CDEG\(2006\)3_F.pdf](http://www.coe.int/T/E/Human_Rights/Equality/PDF_CDEG(2006)3_F.pdf)

Néanmoins, les prestataires de services dans le domaine de l'exclusion liée au logement ont un rôle important à jouer eu égard aux femmes ayant fui la violence domestique, dans le cadre d'une stratégie globale. Alors que les structures et les approches destinées à répondre aux besoins des victimes de la violence domestique diffèrent selon les pays, il est clair que ces services doivent être adaptés afin d'être efficaces. Ce document tentera de souligner quelques tendances qui ont émergé par rapport au développement de services destinés à rencontrer les besoins des femmes victimes de la violence domestique et à les accompagner pour aller de l'avant et quitter une vie marquée par la menace constante de violence.

La FEANTSA reconnaît que les hommes, les enfants et les personnes âgées peuvent également être victimes de violence domestique émanant des partenaires ou des membres de leur famille. Par ailleurs, les auteurs de cette violence pourraient faire face au risque de tomber dans l'engrenage de l'exclusion liée au logement. Toutefois, cette déclaration placera l'accent sur la situation et les besoins des femmes fuyant la violence domestique.

Violence domestique: Une voie possible vers l'exclusion liée au logement

Les victimes de la violence domestique peuvent attendre très longtemps avant de se décider à fuir l'auteur de la violence et à chercher de l'aide. Une fois qu'elles ont quitté le domicile, leur situation correspondent au statut de « sans logement », conformément à la typologie ETHOS de la FEANTSA sur l'exclusion liée au logement³, et elles sont légalement considérées comme sans domicile dans nombre de pays européens. Dans certains pays, il existe un système public, ou dirigé par des ONG, de refuges pour femmes et de services pour les femmes se trouvant dans cette situation critique. Dans d'autres pays, les prestataires de services qui travaillent avec les personnes sans domicile dirigent également des services pour les femmes fuyant la violence domestique. Toutefois, ces services sont inadéquats et lacunaires dans de nombreux pays, et il existe un besoin réel d'utiliser l'expérience et l'apprentissage ayant été réuni sur ce problème afin d'améliorer les services à travers l'Europe. En outre, ce besoin a été clairement reconnu au niveau international.

La Recommandation du Conseil de l'Europe, citée précédemment, met également en exergue la responsabilité des Etats à développer des services pour les femmes fuyant la violence domestique et pour aider les acteurs qui prestent ces services à aller toujours plus loin. Elle souligne l'importance « d'encourager à tous les niveaux l'action des ONG qui luttent contre les violences envers les femmes et instaurer en outre une coopération active avec ces ONG comprenant une assistance financière et logistique appropriée ». Elle énonce également que les services devant être prestés devraient:

“faire en sorte que les victimes puissent bénéficier, sans aucune discrimination, qu'elles portent plainte ou non, d'une assistance immédiate et globale fournie de façon coordonnée, multidisciplinaire et professionnelle, comprenant des examens faits par des médecins ou des médecins légistes et des traitements médicaux, ainsi qu'un soutien psychologique et social post-traumatique et une assistance juridique ; cela doit être fourni sur une base confidentielle et gratuite, et être disponible de façon permanente .”

Lorsque l'on envisage l'amélioration des services, il est également essentiel de garder à l'esprit que les femmes fuyant la violence domestique sont particulièrement vulnérables.

³ Pour de plus amples informations sur la typologie de l'ETHOS:
<http://feantsa.horus.be/code/EN/pg.asp?Page=484>

L'étude 2006 du Conseil de l'Europe sur « la lutte contre la violence à l'égard des femmes⁴ » décrit l'impact de la violence domestique à l'égard des femmes de la manière suivante :

“Un nombre significatif de femmes subissent des sévices domestiques, définis comme un schéma de violences physiques, psychologiques et sexuelles répétées, risquant de causer ou causant un sentiment de peur ou de détresse et, très souvent, de dommages en matière de santé [...] Les conséquences de la violence sur la santé sont graves et vont bien au-delà des blessures immédiates telles que les hématomes et traces de coups, fractures, lacérations et abrasions, et diminution de l'activité physique. Les conséquences les plus courantes pour la santé sont les troubles psychosomatiques tels que les syndromes de douleurs chroniques, les troubles de l'alimentation, ceux liés au stress post-traumatique, les phobies et les crises de panique, la dépression et l'angoisse. Les femmes victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques sont plus fortement exposées au risque de dépendance à la nicotine, à l'alcool ou aux substances psychotropes. Elles recourent quatre à cinq fois plus souvent que les autres femmes à des soins psychiatriques et les tentatives de suicide sont cinq fois plus nombreuses que chez les autres femmes. Leur santé sexuelle et génésique est aussi compromise: ces femmes sont, en effet, beaucoup plus exposées aux grossesses non désirées, aux blessures fœtales, aux complications pendant la grossesse et aux fausses couches ; elles sont aussi plus exposées aux risques de maladies sexuellement transmissibles, ainsi qu'à d'autres troubles gynécologiques, à la stérilité et aux dysfonctionnements sexuels.”⁵

En gardant cet élément à l'esprit, il est utile de prendre en considération quelques principes ayant émergé par rapport au développement de services destinés à mieux rencontrer les besoins des femmes qui ont été victimes de violence domestique.

Développement et amélioration des services pour les femmes fuyant la violence domestique:

Les principes soulignés dans cette section ressortent de plusieurs études réalisées dans les services d'aides aux femmes sans domicile et aux femmes fuyant la violence domestique aux Pays-Bas, à Vienne et en Allemagne. Les sources sont énoncées ci-dessous⁶. Les résultats communs démontrent que certains éléments basiques peuvent garantir une meilleure rencontre des besoins des femmes ayant été victimes de violences domestiques:

- *Possibilité d'accès aux services destinés uniquement aux femmes et dont le personnel est exclusivement féminin*

⁴ « Combattre la violence à l'égard des femmes : Etude du bilan des mesures et des actions prises dans les Etats Membres du Conseil de l'Europe », disponible en ligne : [http://www.coe.int/T/E/Human_Rights/Equality/PDF_CDEG\(2006\)3_F.pdf](http://www.coe.int/T/E/Human_Rights/Equality/PDF_CDEG(2006)3_F.pdf)

⁵ Ibid, p. 10

⁶ **Sources utilisées :**

Enders-Dragässer, U. : « Women, exclusion and homelessness in Germany » de Women and Homelessness in Europe, Edgar, B. et Doherty, J. 2001, Policy Press

J. Wolf, I. Jonker, S. Nicholas, V. Meertens, S.: “Maat en baat van de vrouwenopvang. Onderzoek naar vraag en aanbod”, Amsterdam 2006.

CATCH – The Needs of Homeless Women, Rapport du Catch Project, disponible sur <http://www.catch-eu.org/about.php>

Différentes approches ont été développées dans différents pays pour développer et améliorer les services destinés aux femmes fuyant la violence domestique. Le raisonnement dans certains pays est que les services devraient avoir comme objectif la création d'un espace sûr pour les femmes, et qu'il est, par conséquent, préférable d'avoir des services dirigés uniquement par des femmes. Il s'agit de protéger les femmes contre tout harcèlement et violence de la part des hommes, et de créer un espace privilégié où elles peuvent porter un jugement sur leur situation. La création d'un espace sûr pour les femmes vise à leur permettre de se prendre en charge et de les soutenir à partager leur expérience. Il peut s'agir d'une source supplémentaire d'accompagnement et peut contribuer à une communication ouverte.

Dans d'autres pays, l'approche est différente. Le raisonnement est qu'il peut être important d'avoir des relations et des modèles masculins positifs au sein des services pour les femmes et les enfants. Les services uniquement composés de femmes ont également leur place, mais davantage dans une phase initiale ou pour les groupes particulièrement vulnérables, tels que les minorités ethniques.

- *Aide et accompagnement pratique*

Les femmes utilisant les services ont identifié l'accompagnement en vue de résoudre les problèmes pratiques tels que trouver un logement, avoir accès aux allocations et à l'emploi et régler leur situation administrative, comme étant ce dont elles ont le plus besoin. Ce type d'aide pratique est essentiel pour leur permettre de commencer une nouvelle vie. Par ailleurs, des cours de langues pour les femmes immigrées peuvent également être un élément important pour leur intégration.

- *Services d'accompagnement en matière de la santé mentale et des traumatismes*

Comme le Conseil de l'Europe l'a clairement démontré dans sa description de la situation en matière de santé des femmes fuyant la violence domestique, les femmes dans cette situation gardent souvent de graves traumatismes de la violence, et il est essentiel qu'elles reçoivent l'aide nécessaire pour surmonter ce problème. Les services d'accompagnement en matière de santé mentale doivent être facilement disponibles et adaptés aux besoins des victimes de la violence. Ces services devraient s'inscrire dans le cadre d'une offre intégrée de services disponibles pour les femmes dans cette situation, et il conviendrait de développer le travail intersectoriel nécessaire pour faciliter la prestation ces services.

- *Travailler avec les enfants et créer un environnement stable qui leur serait destiné*

Les femmes fuyant la violence domestique peuvent être accompagnées par leurs enfants, et il est essentiel pour le bien-être de la mère et des enfants que les services soient capables de les héberger adéquatement. Les enfants qui se trouvent dans cette situation sont stressés, vulnérables et ressentent le manque de stabilité. Il est important que les mères accompagnées par leurs enfants puissent toujours s'occuper d'eux et qu'elles puissent avoir une vie familiale avec eux, afin qu'elles puissent établir un sentiment de sécurité. Il est également très important de contrôler la santé et le bien-être des enfants et de stabiliser leur situation scolaire dans les plus brefs délais.

- *Soutenir l'élaboration de réseaux sociaux*

Nombre de femmes considèrent que la reconstruction de réseaux sociaux et l'établissement de nouveaux contacts sociaux est un élément très important pour aller de l'avant, et elles apprécient les opportunités dans ce sens que leur offrent les services. L'aide et l'accompagnement dans ce domaine sont essentiels. Dans ce cas également, les cours de

langues peuvent aider les femmes immigrées qui ne parlent pas la langue de développer des contacts sociaux et de sortir de leur isolation.

- *Suivi pour continuer à accompagner les femmes lorsqu'elles quittent les services*

Il est nécessaire de continuer à accompagner ces femmes lorsqu'elles quittent les services, qu'elles peuvent éprouver des difficultés à s'adapter à leur nouvel environnement et pour les soutenir dans leurs efforts pour un nouveau départ. Il est essentiel d'offrir un accompagnement durable pour éviter le risque que les problèmes de santé resurgissent et les ramènent vers une situation de vulnérabilité

- *Nécessité de services qui travaillent avec les auteurs de la violence domestique*

Alors que ce rapport se penche principalement sur les besoins des femmes fuyant la violence domestique, la présence de services qui travaillent avec les auteurs de cette forme de violence est également très importante. Il est également nécessaire d'avoir des programmes et des services qui prennent leur situation en considération et qui travaillent avec eux.

Femmes fuyant la violence domestique: quelques groupes particulièrement vulnérables

- *Femmes immigrées*

Le Recommandation du Conseil de l'Europe souligne que les femmes devraient recevoir des services sans discrimination aucune et que les Etats doivent « en particulier, faire en sorte que tous les services et les recours légaux prévus pour les victimes de violence domestique soient fournis aux femmes immigrées si elles les demandent ». Cette stipulation émane directement du fait que dans de nombreux pays européens, les femmes immigrées éprouvent beaucoup plus de difficultés pour avoir accès aux services dont elles ont besoin par rapport à leurs homologues nationaux. La recherche venant de différents pays européens souligne la situation particulièrement difficile des femmes immigrées fuyant la violence domestique. La situation des femmes immigrées sans papiers est particulièrement problématique et celles-ci pourraient voir les portes des services dont elles ont besoin se fermer devant elles. En outre, les femmes immigrées sans papiers peuvent être victimes de la traite ou de l'exploitation. Il est clairement nécessaire que les services pour les femmes dans cette situation soient disponibles pour toutes les femmes sans discrimination, quelle qu'elle soit.

- *Les femmes dans les services généraux d'aides aux sans-abri qui ont été victimes de la violence domestique*

Les femmes qui se retrouvent sans domicile à cause de la violence domestique risquent également de finir dans les services usuels d'aide aux sans-abri. L'expérience de la vie à la rue ou d'autres facteurs tels que la toxicomanie ou les problèmes liés à la santé mentale pourraient les diriger vers des services qui ne sont pas spécialement destinés à accueillir les femmes victimes de la violence domestique. Les services usuels d'aides aux sans-abri tendent en réalité à être plus adaptés aux hommes et devraient peut-être être réévalués en prenant la perspective du genre en considération afin de garantir qu'ils répondent également aux besoins des femmes qui les utilisent. Les femmes peuvent être vulnérables à la violence et à l'abus dans un environnement à majorité masculine, et il est très important que ces femmes aient un endroit sûr et séparé où elles peuvent dormir. Il est important d'avoir des bons liens coopératifs avec les services pour les femmes fuyant la violence domestique. Les liens avec la police et les services médico-légaux devraient également être développés. Les besoins spécifiques que ces femmes peuvent avoir dans les domaines de la santé mentale et de la santé physique doivent également être pris en considération. Il est important que les

personnes travaillant dans ces services soient formées à reconnaître les besoins de ces femmes et à les accompagner ou les orienter vers les services dont elles ont besoin.

Prévention: Accompagner les femmes menacées par la violence et la perte de leur domicile

Il est très important de développer des services qui travaillent pour empêcher les femmes de plonger dans l'exclusion liée au logement à cause de la violence domestique. Il est très utile d'offrir des ressources et un accompagnement avant que les femmes atteignent le point de non-retour où elles doivent quitter leur domicile. Lorsque, dans un ménage, l'homme et la femme ne sont pas sur un même pied d'égalité en termes d'emploi et de division des tâches, cela peut être un facteur contribuant à la violence domestique, et les politiques dans ce domaine peuvent avoir un effet positif. Les employeurs et les syndicats jouent également un rôle dans la prévention. Les services de conseils et d'accompagnement facilement accessibles jouent un rôle pour aider ces femmes à évaluer leurs options et pour les aider à régler des questions pratiques telles que le relogement, trouver un emploi, garantir que leurs enfants puissent changer d'école sans problème si nécessaire, etc. Dans le cadre d'une approche préventive, il est également nécessaire d'évaluer le cadre juridique et les options que ce cadre offre pour les femmes victimes de cette forme de violence. Il est important qu'il y ait un cadre juridique offrant la possibilité aux femmes de rester dans leur propre logement et obligeant l'auteur de la violence de quitter le domicile.

Conclusions:

- Des services accessibles et de bonne qualité pour les femmes fuyant la violence domestique sont une partie essentielle d'une stratégie globale destinée à réduire et éliminer la violence à l'égard des femmes.
- Les femmes dans cette situation ont des besoins et des problèmes spécifiques, et les services doivent être conçus pour les prendre en charge. Les services doivent prendre en considération l'état vulnérable, traumatisé et souvent en mauvaise santé des femmes qui les utilisent.
- Les éléments communs qui sont apparus dans les différents Etats Membres comme essentiels pour rencontrer les besoins des femmes fuyant la violence domestique incluent: les services facilement accessibles, les services composés uniquement de femmes, les services qui offrent des soins et un accompagnement médical nécessaire, incluant les services d'accompagnement au niveau des traumatismes et de la santé mentale; les services qui offrent une aide en regard de questions pratiques telles que le logement, l'emploi, les allocations, etc.; et les services qui offrent des opportunités pour établir des contacts sociaux.
- Dans nombre de pays, les services pour les femmes fuyant la violence domestique sont beaucoup plus difficiles d'accès pour les femmes immigrées qui en ont besoin; Ce problème doit être abordé dans les plus brefs délais.
- Les femmes utilisant les services généraux d'aide aux sans-abri ont également souvent été victimes de violences et d'abus. Il est nécessaire de prendre la dimension hommes/femmes en considération lors de la conception de ces services, qui tendent à être davantage orientés vers les hommes, afin de garantir que ces services rencontrent les besoins des femmes qui les utilisent.
- Les services d'accompagnement et de conseils jouent un rôle important pour empêcher que la violence domestique ou la menace de violence mène à une situation de crise et à l'exclusion liée au logement. L'accompagnement disponible en temps

utile pour être relogé et pour prendre un nouveau départ peut être capital pour éviter l'exclusion résidentielle à cause de la violence domestique.

- La présence d'un cadre juridique clair sur la violence domestique est essentielle pour garantir les droits des femmes fuyant la violence domestique, et les informations sur leurs droits doivent être claires et accessibles.